



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Nièvre

Établissement :
UAI (RNE) :
Adresse :
Téléphone :
Mail :

FICHE INDIVIDUELLE DE SUIVI DE L'ABSENTÉISME Élève en âge d'obligation scolaire

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Signalement DSDEN n°				
Date(s) de transmission signalement précédent (le cas échéant)				

<u>Élève</u>	
Nom :	Né(e) le : _____ à :
Prénom :	Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/>
Adresse :	Classe :
	Professeur principal :
Notification MDPH : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Enseignant référent :

<u>Responsables légaux</u>		
Nom de la mère :	Nom du père :	Représentant légal :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
Tél :	Tél :	Tél :
Portable :	Portable :	Portable :
Courriel :	Courriel :	Courriel :
Autorité parentale conjointe : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NE SAIT PAS <input type="checkbox"/> (en cas de divorce ou de séparation – joindre si possible copie du jugement)		
Personne ayant la responsabilité de l'élève :		

<u>Mesure éducative</u>	
Mesure éducative en cours : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NE SAIT PAS <input type="checkbox"/>	
Type :	
Nom de l'éducateur :	Service :
Tél :	Courriel :
Portable :	

A retourner par courriel à : divel58.absenteisme@ac-dijon.fr

<u>Contacts</u>		
<i>Cédric Tourette (chef de la division des élèves)</i> 03.86.21.70.44 divel58.resp@ac-dijon.fr	<i>Laetitia FREBAULT</i> (chargée de l'absentéisme 2 nd degré) 03.86.21.70.45 divel58.absenteisme@ac-dijon.fr	<i>Jérôme BOURDON (IEN IO)</i> 03.86.21.70.49 jio58@ac-dijon.fr
<i>Madjid Aomar (CT Service Social)</i> 03.86.21.70.36 santesco58.as@ac-dijon.fr	<i>Karine Gracedieu (CT Infirmière)</i> 03.86.21.70.37 santesco58.inf@ac-dijon.fr	

SYNTHESE SUR LA SITUATION D'ABSENTÉISME

Nombre de demi-journées complètes d'absence par mois												TOTAL
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
Nbre DJ d'absences (motif non connu)												
Nbre DJ d'absences (motif non légitime)												
Nbre DJ d'absences (motif légitime)												
TOTAL												

Un relevé complet des absences (annexe 2) ou un export Liberscol ou Pronote correctement paramétré (voir ci dessous) sera impérativement joint à chaque signalement.

Pour rappel : Les seuls motifs légitimes d'absences sont : la maladie de l'enfant, la maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, la réunion solennelle de famille, l'empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (pour compléments d'information : se reporter au 2-1 de la circulaire départementale).

Sont comptabilisés uniquement les 1/2 journées complètes d'absence. Un retard, un cumul de retards, l'absence à une heure de cours ne peuvent être assimilés à une 1/2 journée d'absence

Autres éléments à porter à connaissance (retard, comportement, résultats scolaires, sanctions...)

Le cas échéant, date transmission information préoccupante à la CRIP (Quand la situation le nécessite, et notamment dans les situations où l'élève peut être en danger, une information préoccupante peut être adressée au président du conseil départemental (circulaire 2014-159) :

Qualité des relations avec les responsables légaux (et/ou l'éducateur en charge de la mesure)

Bonne Mauvaise Inexistante

Observations :

Avis du chef d'établissement sur la situation

Identification du rédacteur du signalement

Nom, prénom :
Fonction :
Date :

Validation du chef d'établissement

À _____, le _____
Signature

OBSERVATIONS DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION SUR LA SITUATION D'ABSENTEISME
 (à joindre **Impérativement** dès le second signalement)

Assistant social scolaire (à joindre **impérativement** dès le second signalement)
 (les informations confidentielles seront transmises directement au CTSS)

Date :

Nom :	Prénom :	Courriel :	Tél :
-------	----------	------------	-------

Psychologue de l'éducation nationale (le cas échéant)

Date :

Nom :	Prénom :	Courriel :	Tél :
-------	----------	------------	-------

Infirmier scolaire (le cas échéant)

(les informations confidentielles seront transmises directement à l'infirmière CT)

Date :

Nom :	Prénom :	Courriel :	Tél :
-------	----------	------------	-------

Autres : personnel d'éducation référent, professeur principal, directeur de SEGPA, chef de travaux... (le cas échéant)

Date :

Nom :	Prénom :	Courriel :	fonction :
-------	----------	------------	------------

MESURES MISES EN ŒUVRE POUR REMEDIER A LA SITUATION D'ABSENTEISME
(à joindre Impérativement dès le second signalement et à faire signer par les responsables de l'enfant)

Dispositif élaboré en :	<input type="checkbox"/> Commission éducative (R511-19-1 du code de l'éducation)	<input type="checkbox"/> Communauté éducative (L111-3) du code de l'éducation	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
Date :			

Lorsque l'enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées dans le mois, le directeur d'école ou le chef d'établissement réunit les membres concernés de l'équipe éducative dans le premier degré ou de la commission éducative dans le second degré, afin de rechercher l'origine du comportement de l'élève et de proposer les mesures qui peuvent être prises pour y remédier. Un document récapitulatif ces mesures est signé avec les personnes responsables de l'élève afin de formaliser cet engagement (article R131-7 du code de l'éducation)

En cas de persistance du défaut d'assiduité, le directeur d'école ou le chef d'établissement réunit conformément aux dispositions de l'article L. 131-8 les membres concernés de la communauté éducative pour élaborer avec les personnes responsables de l'enfant un dispositif d'aide et d'accompagnement adapté et contractualisé avec elles. Il propose toute mesure complémentaire de nature à rétablir l'assiduité de l'enfant (article R131-7 du code de l'éducation)

Présence des responsables de l'enfant :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Rappel de l'importance et des obligations en matière d'assiduité :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
--	---	---	---

L'implication des parents, dans la prévention comme dans le traitement du phénomène de l'absentéisme, est essentielle. Le renforcement des liens entre l'école, le collège ou le lycée et les parents constitue ainsi un élément indispensable de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires. (circulaire 2014-159)

Observation du chef d'établissement en cas d'absence des responsables de l'enfant :

Participants (nom, prénom, fonction, téléphone, courriel)

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	Courriel

Difficultés rencontrées par l'élève (et/ou la famille)

--

Mesures d'accompagnement à mettre en œuvre

--

Personnel d'éducation référent (professeur, assistant de service social, infirmier, CPE, PsyEN, chef de travaux...)

Nom :	Prénom :
Courriel :	Téléphone :
Fonction au sein de l'établissement :	Date de désignation par le chef d'établissement :

Signature du chef d'établissement	Signature du personnel de l'éducation référent	Signature des responsables de l'enfant
À _____, le _____	À _____, le _____	À _____, le _____